

LES ATELIERS-THÉÂTRE

RÉ-INSCRIPTION 2022-23 à nous retourner avant le 20 juin 2022

INSCRIPTION 2022-23 à nous retourner avant le 31 août 2022

Priorité est d'abord donnée aux ré-inscriptions. A envoyer par poste ou scanné par mail. Merci.

Nom, prénom de l'élève :

Date de naissance :

Nom, prénom du responsable légal :

Adresse :

Code postal et Ville :

Tél. :

Courriel :

INSCRIPTION AU COURS SUIVANT :

ENFANTS (de 7 à 10 ans) - les mercredis de 14h30 à 16h - dès le 14 sept. 2022

JEUNES ADOS (de 11 à 13 ans) - les mercredis de 16h15 à 18h - dès le 14 sept. 2022

NOUVEAU LIEU : Centre Communal, route de Meinier 24, 1253 Vandoeuvres

ADOS (de 14 à 16 ans) **NOUVEAU JOUR** : les lundis de 17h30 à 19h15 - dès le 13 sept. 2022

NOUVEAU LIEU : Salle paroissiale, Ch. des hauts Crêts 17, 1223 Cologny

TARIFS

Enfants

- Colognotes 690 CHF (660 CHF + 30 CHF frais d'inscription et fournitures)
- Non Colognotes 790 CHF (760 CHF + 30 CHF frais d'inscription et fournitures)

Jeunes Ados et Adolescents

- Colognotes 790 CHF (760 CHF + 30 CHF frais d'inscription et fournitures)
- Non Colognotes 890 CHF (860 CHF + 30 CHF frais d'inscription et fournitures)

Paiement en une ou 2 fois (1°: à réception de la facture et 2°: au plus tard le 31 janvier 2023).
En cas de retard de paiement, des frais de rappels peuvent être facturés en sus.

Après réception de ce formulaire dûment rempli, nous vous enverrons :

- une confirmation d'inscription avec les informations nécessaires
- et une facture.

Genève, le :

Signature du représentant légal : TSVP

CONDITIONS GÉNÉRALES 2022-2023

A conserver par l'élève

1 PRESTATIONS

- 1.1 LES ATELIERS-THÉÂTRE s'engagent à fournir des cours de théâtre de qualité, par un professionnel du théâtre, pendant la période scolaire.
L'ÉLÈVE ou son répondant légal s'engage à respecter les termes du présent contrat et à suivre les directives données par les professeurs pendant les cours.
- 1.2 Les **cours annuels** au nombre de 35 (plus le spectacle) commencent dans la semaine du 12 septembre 2022 et se terminent le vendredi 23 juin 2023.

2 PÉRIODE D'ESSAI – RÉSILIATION

- 2.1 La première leçon d'essai est gratuite.
- 2.2 Après la période d'essai, L'ÉLÈVE s'engage pour la totalité de l'année scolaire ou de la session. En dehors des cas de force majeure (maladie, accident, déménagement), l'écologie reste dû dans son intégralité et LES ATELIERS-THÉÂTRE ne procèdent à aucun remboursement.
- 2.3 La résiliation pendant la période d'essai doit être annoncée au professeur. Passé ce délai et en cas de force majeure, la résiliation justement motivée se fait par courrier.
- 2.4 La période d'essai est de trois semaines ouvrables consécutives.
- 2.5 En cas d'arrêt au terme de la période d'essai, deux cours, ainsi que les frais d'inscription seront facturés à L'ÉLÈVE.
- 2.6 En cas d'inscription durant l'année scolaire, le montant total de l'écologie sera calculé au prorata du nombre de cours restants, plus les frais d'inscription.

3 PÉRIODE DE COURS

- 3.1 Les cours ont lieu toute l'année en dehors des vacances scolaires, ci-dessous.
- | | |
|-----------------------|--|
| Vacances d'automne : | du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre 2022 |
| Vacances de Noël : | du lundi 26 décembre 2021 au vendredi 6 janvier 2023 |
| Vacances de février : | du lundi 20 février au vendredi 24 février 2023 |
| Vacances de Pâques : | du vendredi 7 avril au vendredi 21 avril 2023 |
| Vacances d'été : | dès la fin du spectacle annuel. |
- 3.2 Dans le cadre des **cours annuels**, un spectacle de fin d'année aura lieu en juin 2023. À cet effet, des répétitions supplémentaires seront prévues durant cette période.

4 FRÉQUENTATION

- 4.1 L'ÉLÈVE s'engage à suivre régulièrement les cours, les répétitions supplémentaires, les répétitions générales et s'engage à participer au spectacle de fin d'année.
- 4.2 Les absences doivent être annoncées au professeur
- 4.3 Les cours manqués par L'ÉLÈVE ne peuvent être ni remplacés, ni remboursés.

5 RESPONSABILITÉ DES ATELIERS THÉÂTRE

- 5.1 LES ATELIERS-THÉÂTRE ne sont pas responsables des accidents survenant lors du cours ou sur le trajet, ni des dégâts matériels causés par L'ÉLÈVE à un tiers pendant la durée des cours.
- 5.2 LES ATELIERS-THÉÂTRE ne sont pas responsables des vols éventuels pouvant survenir dans les vestiaires et dans la salle pendant la durée du cours.

6 UTILISATION D'IMAGES

- 6.1 L'ÉLÈVE ou son représentant légal autorise LES ATELIERS-THÉÂTRE à utiliser (affiches, brochures, site web) des images de groupe ou portrait d'élèves (photos, vidéos) prises lors de cours et/ou spectacles à des fins informatives et promotionnelles. En cas de refus, L'ÉLÈVE ou son représentant légal en avertit par écrit LES ATELIERS-THÉÂTRE.